



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

## SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 11  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an **Deux Mille Vingt Quatre** le **23 octobre** à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Mairie de Crevant-Laveine-Salle du Conseil  
4 rue de la Mairie à Crevant-Laveine  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/10/2024

**PRESENTS** : MMES A.TARTRY-LAVEST, GRENIER M.C.,  
MS BARGOIN J.,BLANCHOZ P.,DERBIAS J.L., DUROHANY D.,  
MS GARMIS F.,GIRARD J.B.,MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

**ABSENTS** : MME GONINET L.,MS AURIEL L., BRIVARY J.F.,DURUPT S., ROUVIDANT J.L.  
**POUVOIRS** : MME GONINET L. POUVOIR A M. DUROHANY D.  
M. AURIEL L. POUVOIR A M. MAZELIER V.  
M. DURUPT S. A M. DERBIAS J.L.  
M.ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

### DELIBERATION N° 2024-10-02

#### OBJET : Débat d'orientation budgétaire-exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D-2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation transmis à chaque membre du Comité syndical,

Considérant l'obligation pour les établissements publics administratifs comprenant au moins une commune de plus 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Entendu l'exposé du Président,

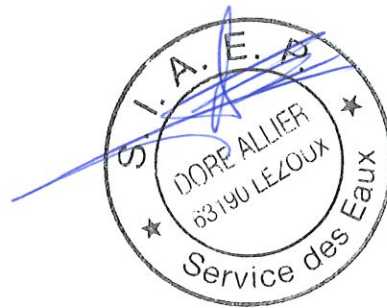
Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

.../...

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget du Syndicat Dore-Allier,
- Demande au Président de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies,
- Autorise le Président à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait certifié conforme,  
Signé par Vincent MAZELIER,  
Le Président**



# Dore-Allier

---

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



**DORE ALLIER**  
*Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable*

**Comité syndical du 23 octobre 2024**

## SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable .....</b>	<b>3</b>
<b>Perspectives budgétaires pour le Syndicat Dore-Allier en 2024 : .....</b>	<b>4</b>
1. Faire face à l'état critique de la situation hydrologique .....	4
2. La mise à jour de nos outils de programmation et d'aide à la décision.....	4
3. De nouveaux outils de gestion indispensables : le SIG.....	5
4. Des travaux de renouvellement de conduites liés aux programmes communaux et inter-communaux.....	6
5. La Fontaine-du-Sureau et Gagnat : préparation pour une interconnexion avec R.G.D. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
6. Le tuilage du poste administratif comptable .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Les objectifs généraux du Syndicat Dore-Allier en 2024: .....</b>	<b>7</b>
La sécurisation de la production en eau :.....	7
Le maintien d'un haut rendement du réseau de distribution :.....	7
La distribution d'une eau potable de qualité :.....	7
La communication, l'information et la sensibilisation .....	8
<b>Données Générales .....</b>	<b>8</b>
1. Evolution de la population et du nombre d'abonnés .....	8
2. Evolution de la production et du prix de l'eau-perspectives 2024 .....	8
3. Point sur la qualité de l'eau.....	10
<b>Evolution de la situation financière et perspectives 2023.....</b>	<b>10</b>
1. Situation financière .....	10
2. Section de fonctionnement.....	11
2.1 Dépenses réelles.....	11
2.2 Recettes réelles .....	13
2.3 Orientations 2024.....	15
2.3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	15
2.3.2 Les recettes de fonctionnement .....	16
3. Section d'investissement.....	17
3.1 Dépenses réelles.....	17
3.2 Recettes réelles .....	18
3.3 Orientations 2024.....	18
3.3.1 Les dépenses d'investissement .....	18
3.3.2 Les recettes d'investissement .....	20
3.3.3 Détail des subventions .....	21

## Préambule

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (article L4311-1, L.3312-1 et L.2312-1 du CGCT), dans les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le Maire ou le Président présente à l'assemblée plénière, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Sans caractère décisionnel, ce débat doit-être matérialisé par une délibération qui en prend acte.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires est transmis aux maires et présidents des collectivités adhérentes dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

## Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Créé en 1953, le SIAEP Dore-Allier est un syndicat mixte fermé ayant pour membres la commune de Charnat et la Communauté de Communes Entre-Dore-et-Allier qui depuis le 1er janvier 2019 se substitue aux communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint-Jean-d'Heurs et Vinzelles.

Au 31/12/2023, sur le territoire du Syndicat, la population totale s'élève à 13 582 habitants desservis par ce service public de l'eau.

Le territoire du SIAEP Dore-Allier se situe à l'ouest de la plaine de Limagne, sur les terres de la Varenne de Lezoux à l'est de Thiers, entre les rivières Allier et Dore.

La Dore en limite orientale – L'Allier en limite occidentale –

Le Bec de Dore en limite Nord – Les contreforts du Livradois en limite Sud.

Le syndicat puise toute sa ressource en eau sur son territoire.

Il produit sur ses trois champs captant sur les communes de Crevant-Laveine, Vinzelles et Charnat, l'eau potable issue de l'eau brute traitée au chlore gazeux.

288 kilomètres de réseau de canalisation (hors branchements) transportent et alimentent les 7 561 abonnés.

## Perspectives budgétaires pour le Syndicat Dore-Allier en 2025 :

### 1. Faire face à l'état critique de la situation hydrologique

Les objectifs d'investissement choisis par le SIAEP de tout mettre en œuvre pour protéger et sécuriser la ressource en eau potable se poursuivent :

- Engagés dès 2022, des travaux de grande ampleur sur les sites de production de Bassinet et de Charnat se sont perpétués cette année 2024 à Bassinet. L'année 2025 verra les opérations de réhabilitation hydraulique des conduites extérieures de la station de Bassinet. Pour rappel, ces investissements nécessaires sont supportés par un autofinancement conséquent et un emprunt à hauteur de 800 000 € concédé sur 25 ans.
- Parallèlement, les études environnementales et dossier « Loi sur l'eau » de protection du captage de Bassinet sont toujours en cours et devraient aboutir à un nouveau périmètre de protection immédiat et rapproché du champ captant.

### 2. La mise à jour de nos outils de programmation et d'aide à la décision.

Le diagnostic de notre réseau sur notre territoire et le renouvellement de notre schéma directeur sont lancés. Cette étude a pour objet de réaliser un diagnostic du système d'alimentation en eau potable du territoire. Elle permet au SIAEP de disposer d'un outil de programmation et d'aide à la décision présentant une vision globale et surtout actualisée de son service d'eau potable. Cet outil permet notamment de réaliser des travaux cohérents et adaptés aux besoins des huit communes.

Pour mémoire, rappelons ici que cette étude diagnostique est obligatoire lors de la souscription à toute demande de subvention.

Pour trois raisons essentielles, la période 2024-2025 est propice au lancement de ce diagnostic.

- D'abord parce que ce diagnostic suivra la logique d'évolution de notre capacité de production : il prendra pour référence les nouvelles données de nos captages.
- Puis ce diagnostic permettra de répondre aux orientations d'aménagement du territoire du futur PLUIH couvrant 7 communes du territoire ainsi qu'aux études sur la gestion de l'eau lancées par Thiers Dore Montagne et concernant par conséquent la commune de Charnat : de ce diagnostic découlera un **schéma directeur de notre réseau d'eau potable** qui pourra in fine être annexé au PLUIH de la CCEDA et aux documents de gestion de l'urbanisme du territoire.

Ce schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable permettra d'afficher la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs.

Il aura pour objet d'interroger et de repenser de manière transversale l'alimentation en eau potable tant sur des enjeux de qualité, de quantité que de sécurisation des réseaux, tout en s'assurant de la pertinence des solutions face aux pressions futures, comme les effets d'une densification urbaine projetée ou ceux du changement climatique.

Notre schéma directeur aura un **caractère opérationnel** visant à améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur le patrimoine, sur les besoins et usages afin de nous proposer des scénarios technico-économiques précis et chiffrés, mêlant viabilité technique et faisabilité économique.

- Enfin, ce diagnostic s'inscrit dans une conjoncture économique qui nous pousse à rationaliser encore bien davantage chaque investissement. Ainsi, à partir d'un diagnostic de l'existant, d'une analyse et d'une modélisation de notre réseau, découleront les propositions d'actions et de travaux et les priorités pour de futurs investissements.

### 3. De nouveaux outils de gestion indispensables : le SIG

En parallèle du schéma directeur de l'eau potable et de l'étude diagnostique du réseau d'alimentation en eau, véritables documents de pilotage et d'aide à la décision, le SIAEP DORE-ALLIER s'équipe d'un outil de cartographie adapté à une utilisation quotidienne et apportant une réponse précise et détaillée aux besoins de gestion du réseau d'eau potable.

Un Système d'Information Géographique prenant appui sur un géoréférencement précis de notre réseau est un investissement devenu indispensable et indissociable d'une gestion fine de nos équipements. Il devra être compatible avec les besoins des services administratifs et techniques pouvant se déporter sur tablette numérique pour consulter ou saisir des données de terrain, ou pouvant montrer une vision cartographique dynamique lors de nos assemblées d'élus(e)s. Un géoréférencement précis de notre réseau nécessite un travail de terrain relativement long qui sera accompagné par nos agents.

Comme l'an passé, l'année 2025 supportera l'investissement sur cet outil qui se devra compatible avec les attentes en matière de document d'urbanisme, de travaux ou de toutes demandes cartographiques en lien avec un dossier d'étude institutionnelle ou technique.



#### **4. Quelques travaux de renouvellement de conduites liés aux programmes communaux et inter-communaux**

En 2025, le programme de travaux sur le territoire des communes desservies priorise les opérations ponctuelles déclenchées par des actions communales, ou intercommunales, avec une vision constante de coordination de chantier et d'économie d'échelle. Un programme de travaux de grande ampleur de renouvellement de conduites ne sera éventuellement lancé qu'à terme du diagnostic territorial en 2026.

Parce que le SIAEP n'a aucune urgence impérative en matière de renouvellement de conduite en 2025, le syndicat accorde une faible part de son investissement au renouvellement de conduite en 2025.

#### **5. Les dépenses matérielles et la réhabilitation du siège**

Le renouvellement de la mini-pelle, repoussé depuis quelques années, est programmé pour cette année.

Désamianté l'an dernier, le bâtiment peut désormais faire l'objet de sa réhabilitation. Inchangée depuis les années 1960, la disposition des locaux souffre d'une exigüité et d'un manque de praticité. Les logements locatifs sont libres. Il est ainsi proposé un aménagement d'ensemble des deux niveaux, permettant une modernisation, une isolation et une fonctionnalité de l'ensemble du bâtiment pour les services de Dore-Allier.

L'ensemble du bâtiment est proposé lors d'une même opération bâtiminaire :

- Transformation de l'accueil public
- Aménagement des bureaux administratifs
- Création d'un pool technique
- Création d'une salle de réunion accessible à tous
- Isolation du bâtiment (murs et huisseries)

Véritable vitrine intercommunale depuis 62 ans (le SIAEP logeait auparavant dans les pièces - greniers de la mairie de Lezoux), le bâtiment mérite cette réhabilitation pour la bonne tenue des services de l'eau potable et l'accueil des élus et administrés des 8 communes desservies.

## Les objectifs généraux du Syndicat Dore-Allier en 2025 :

### La sécurisation de la production en eau :

Commencées en 2016, des études sur nos champs captant ont conclues en 2020 à réhabiliter et à construire de nouveaux puits de captages sur nos champs existants. Sécuriser notre production d'eau potable est notre investissement principal sur les années qui viennent :

- Les stations de pompages du syndicat sont les ouvrages originels. Elles sont entretenues, fiables mais en limite d'obsolescence électrique et électromécanique. C'est pourquoi trois stations de pompages sont progressivement réhabilitées au cours de ces années. Ces travaux sont à mettre en parallèle, et/ou en suite, des travaux concernant les captages d'eau brute sur chaque site.

### Le maintien d'un haut rendement du réseau de distribution :

- Par le renouvellement des conduites de distribution :

Le renouvellement des conduites de distribution est inscrit au budget du SIAEP et représente un investissement important. Chaque année, le syndicat se doit de renouveler des linéaires de conduites de distribution pour remplacer des tronçons posés dans les années 1960-1970.

Avant chaque travaux important de voirie sur son territoire décidé par un maître d'ouvrage, le SIAEP s'attache à prendre la décision de la nécessité de renouveler la conduite sous chaussée. Depuis 2020, Dore-Allier a mis en place une commission travaux permettant de prendre en considération l'ensemble des projets VRD sur les 8 communes. L'objectif : la coordination des opérations, la rationalisation des coûts, des économies d'échelles et un travail et une communication en synergie avec les maîtres d'ouvrages locaux.

- Par la surveillance et la chasse aux fuites et casses sur réseau

La télésurveillance informatisée et passée sur réseau GSM depuis 2021, la rapidité d'intervention des services techniques de la régie, le renforcement des effectifs du SIAEP permettent de maintenir une haute efficacité et une rapidité dans les prises de décision et les interventions des équipes. Le SIAEP souhaite maintenir un haut rendement de son réseau de distribution (85.1% en 2023).

### La distribution d'une eau potable de qualité :

Le SIAEP amène à ses abonnés une eau de qualité. L'enjeu de la qualité de l'eau aux normes de potabilité est quotidien au sein des services. Les analyses de la microbiologie et des paramètres physico-chimiques portent à 100% les taux de conformité. Le SIAEP s'attache à maintenir ce taux de bonne qualité de l'eau desservie.

## La communication, l'information et la sensibilisation

Par tous moyens le syndicat communique auprès de ses abonnés sur les travaux et désordres sur le réseau d'eau potable, mais aussi de plus en plus sur la problématique des situations d'alerte ou de crise de raréfaction d'eau. Le site internet et l'application Panneau Pocket demeurent toujours des outils essentiels à la communication.

En 2025, le SIAEP continuera avec les communes et la CCEDA de communiquer et avertir sur les sujets qui lui incombent. Depuis la création du SIAEP, et malgré le transfert de compétence à la CCEDA en 2019, le réseau d'élus délégués réparti par commune est également un excellent moyen de diffusion d'informations montantes ou descendantes que le SIAEP souhaite vivement maintenir à l'avenir.

De même, le projet de proposition de prise de compétence assainissement aux communes avant la fin 2025 a permis d'alerter la CCEDA qui a proposé de faire réaliser une étude à l'échelle de son territoire.

Enfin la sensibilisation en milieu scolaire se poursuivra suivant les disponibilités des services et les demandes des écoles du territoire. Sensibiliser les enfants sur l'importance d'économiser la ressource, expliquer et faire découvrir les différentes étapes de nos process restent des actions qui seront reconduites en 2025.

## Données Générales

### 1. Evolution de la population et du nombre d'abonnés

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	12 861	13 044	13 058	13077	13 373	13 437	13 582	13 582
Nombre d'abonnés	6 889	7 000	7 094	7 183	7 275	7 377	7 504	7 561

On note une stabilité du nombre d'abonnés entre 2022 et 2023. Cette tendance se confirme avec une réalisation de raccordements au nombre de 60 sur l'année 2023 contre 105 sur l'année 2022. A ce jour, les demandes de branchement se font rares. Effectivement 27 branchements ont été réalisés à fin septembre 2024.

### 2. Evolution de la production et du prix de l'eau-perspectives 2025

Le volume vendu de l'année 2025 (*consommation relevée en 2024*) sera facturé et correspondra aux recettes sur l'année 2025. Les recettes seront impactées par ces 2 critères :

La tarification progressive en remplacement de la tarification dégressive actuellement appliquée.

Une baisse de production de l'eau dû à une consommation toujours en baisse.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production (m3)	877 698	877 898	894 691	895 964	873 104	922 100	844 021
Taux Rendement réseau	81.1%	85.5%	80.4%	85.2%	85 %	83.3 %	85.1 %

En 2023, la production d'eau a baissé avec 844 021 m3 soit -8.46 % par rapport à l'année de 2022 (922 100 m3). Elle est aussi en diminution par rapport aux années précédentes. Nous supposons que les campagnes de sensibilisation, les arrêtés de sécheresse et le tarif influencent les abonnés sur leur consommation. On constate une baisse de 7.28 % sur la consommation moyenne par abonné par rapport à 2022.

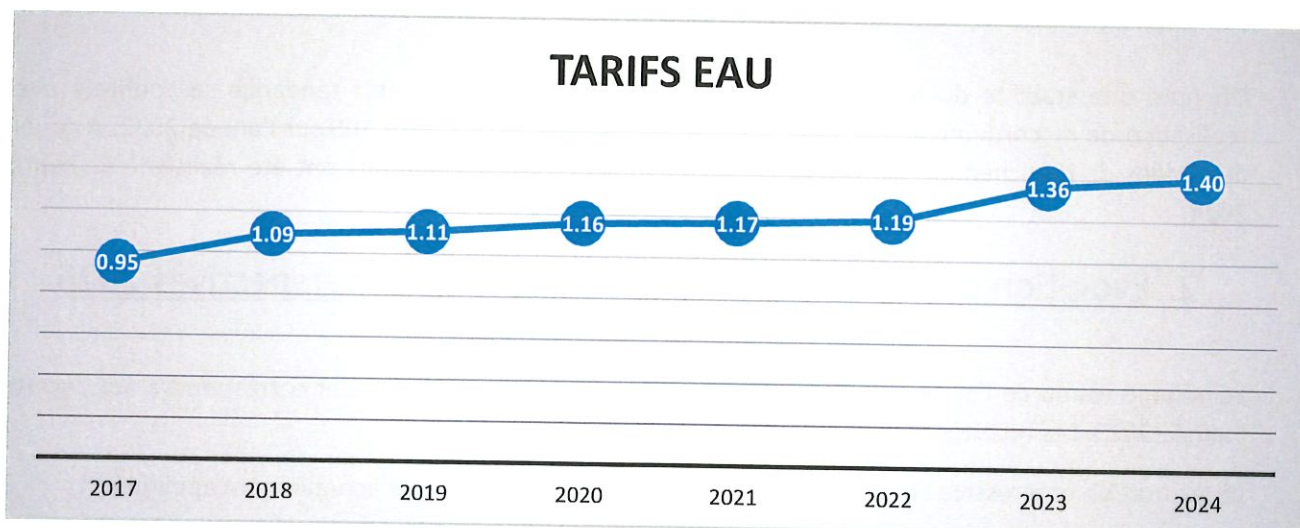
Notre taux de rendement connaît une hausse par rapport à 2022 et correct grâce à une gestion suivie du réseau grâce à :

- Un renouvellement annuel du linéaire de réseau ce qui entraîne une limitation des casses de conduite. Le syndicat a moins de renouvellement de réseau en 2023 (0.908 kms) qu'en 2022 (2.51 kms). Ceci s'explique par les travaux d'envergure : la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les sites de Bassinet et de Charnat et le projet du diagnostic schéma directeur. Ce dernier permettra de déterminer les réseaux à renouveler en priorité.
- Un contrôle permanent avec la tenue d'un tableau de bord avec la consommation d'eau suite à des volumes de service (les purges...), fuites sur le réseau pour cibler les conduites à renouveler
- Un suivi de la production journalière avec un logiciel relevant la production des puits permettant de rechercher, localiser et réparer rapidement les fuites éventuelles sur le réseau.

Les variations des tarifs 2023 et 2024 s'expliquent uniquement par l'indexation de nos montants aux perspectives d'inflation (2023 : 4.7%-2024 : 1.9%).

Les tarifs 2025 seront basés sur la moyenne du taux d'inflation prévisionnel de la Banque de France (2.2%) à l'exclusion du tarif de la consommation de l'eau potable en raison de la perspective de la mise en place de la tarification progressive.

Prix HT du m3 d'eau



### 3. Point sur la qualité de l'eau

Le taux de conformité est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour. Les analyses sont déterminées par l'ARS, qui chaque année préconise des analyses supplémentaires et déterminent les taux limite de la qualité de l'eau.

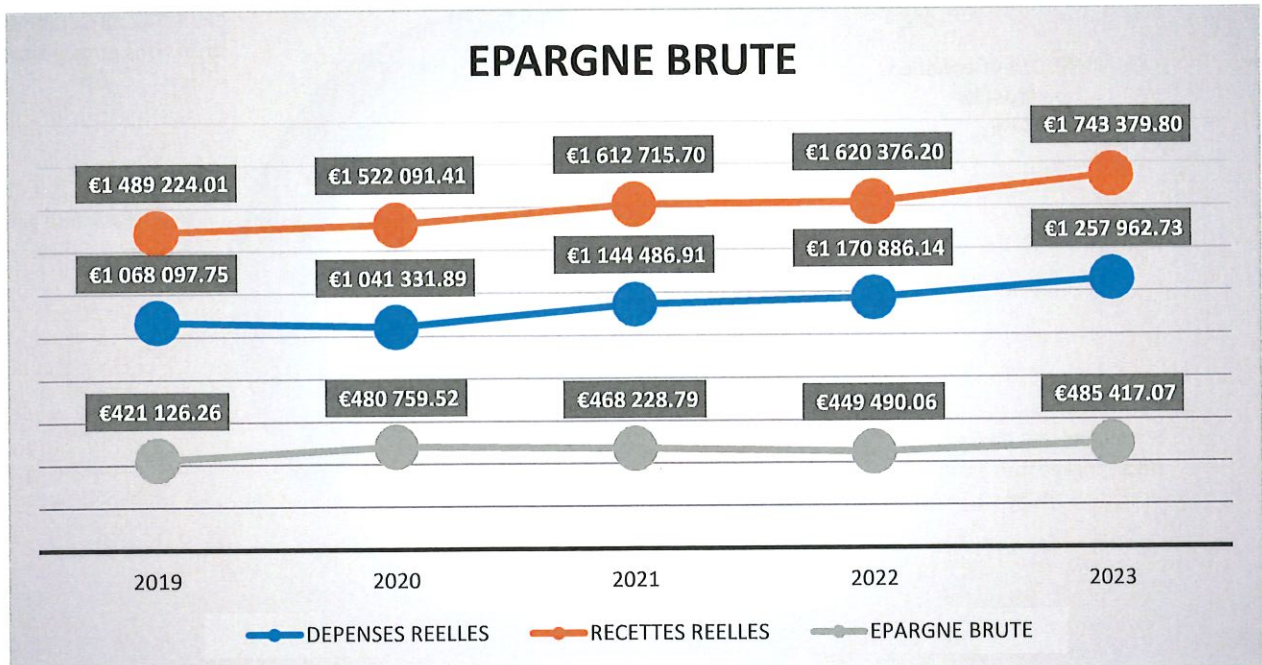
Analyses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Microbiologie	100%	100%	100%	97.4%	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques	100%	96.2%	100%	100%	97.2%	100%	100%

## Evolution de la situation financière et perspectives 2024

### 1. Situation financière

L'année 2023 s'est clôturée avec une dette de 768 430€, emprunt contracté en 2022 et une capacité d'autofinancement à 485 417.17 € (28% des produits de fonctionnement) contre 449 490.06 € en 2022 (qui représentait 28% des produits de fonctionnement).

Le SIAEP Dore-Allier bénéficie d'une épargne nette équivalente à 453 417.17 € et la capacité de désendettement du syndicat est de 1.6 ans pour l'année 2023 (seuil de référence : 12 ans).



La **capacité d'autofinancement** est l'ensemble des ressources internes affectées au financement de tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement des dettes des dépenses d'équipement).

## 2. Section de fonctionnement

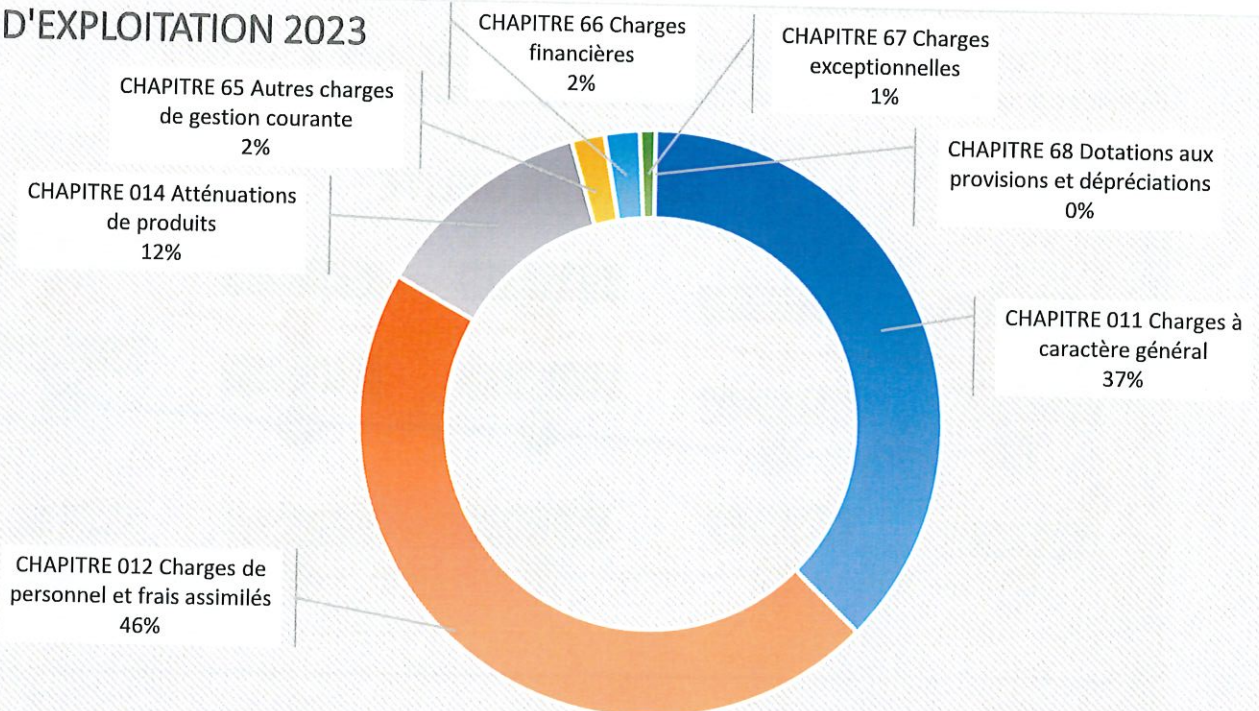
### 2.1 Dépenses réelles

Elles sont composées principalement :

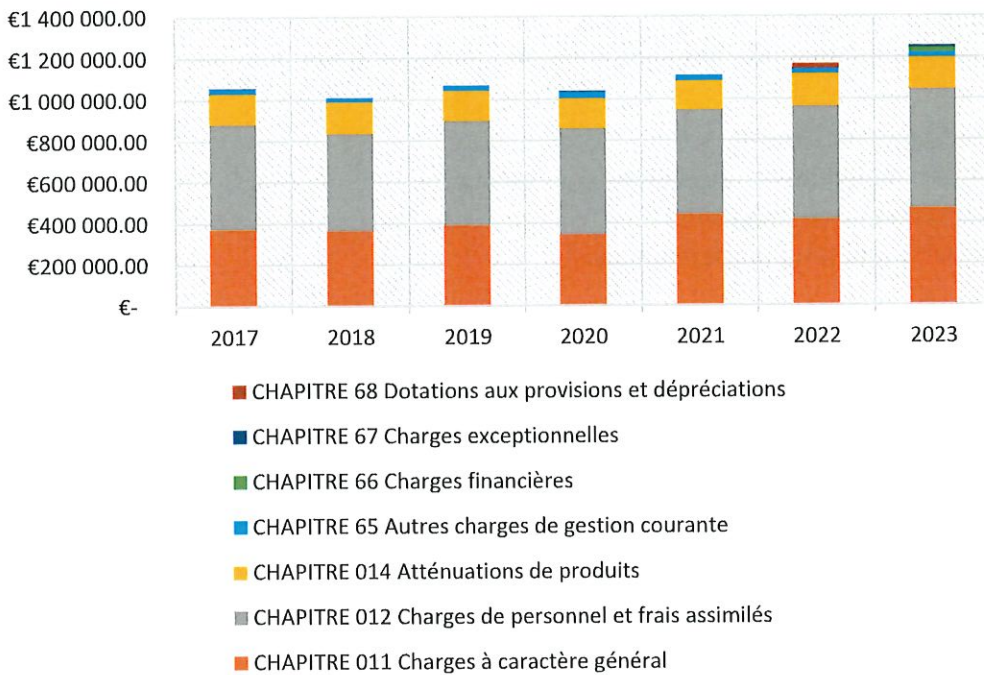
- Des ressources d'énergie, carburant, entretien du petit matériel, des bâtiments, du réseau
- Des rémunérations du personnel et frais assimilés, des indemnités des élus
- Du reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau en fonction du nombre de m3 vendus et facturés aux abonnés.
- Des indemnités et cotisations des élus, les créances en non-valeur. Ce dernier point est décidé par le comptable au fil de l'année
- Des charges supportées par le syndicat lors de la régularisation de facturation ou d'intervention exceptionnelle d'une entreprise de plomberie

De 1 170 886.14 € en 2022, les dépenses de fonctionnement sont passées à 1 257 962.73€ en 2023 (+7,43%).

### DEPENSES D'EXPLOITATION 2023



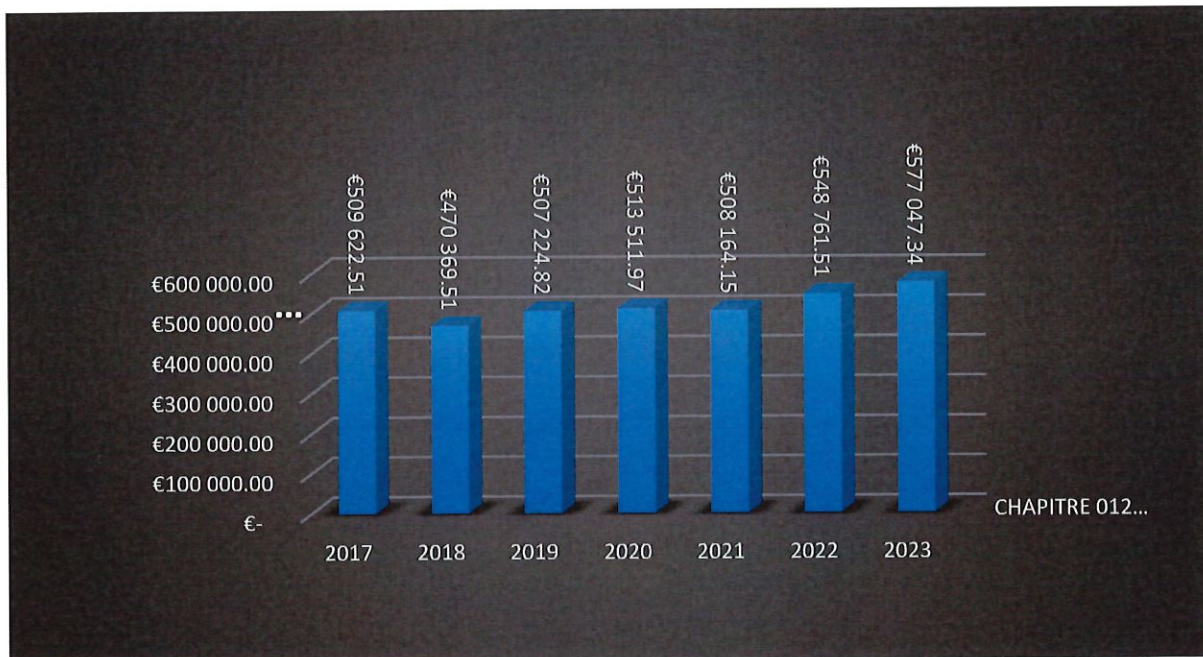
### Evolution des dépenses d'exploitation



Cette augmentation des dépenses de fonctionnement correspond à une hausse des charges à caractère général de 12.43% (chapitre 011) et de personnel de 5.15% (chapitre 012) due à :

- La hausse conséquente de la facture d'énergie de 115% par rapport à 2022 (Montant des fournitures d'énergie 2022 : 91 863.06 €- 2023 : 197 965.99 €)
- La création du poste d'adjoint technique supplémentaire
- la hausse des cotisations de l'assurance statutaire
- la revalorisation du point d'indice et du SMIC au cours de l'année 2023

**Les charges du personnel** comprennent la rémunération des 13 agents permanents à temps plein (9 agents techniques et 4 agents administratifs), les cotisations sociales, les charges patronales et autres frais en lien avec le personnel (cotisation à la médecine préventive, formation ...)



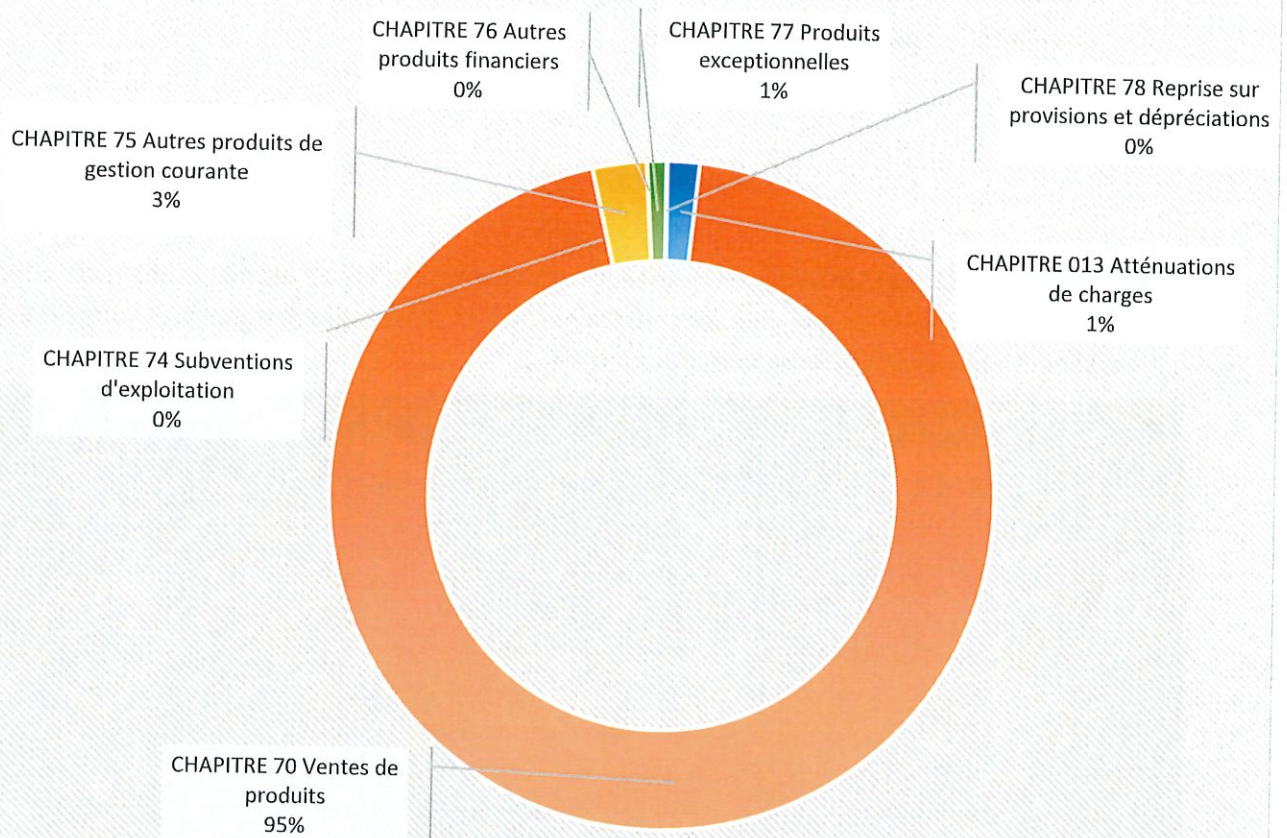
## 2.2 Recettes réelles

Elles sont composées principalement :

- de la vente de l'eau aux abonnés,
- des redevances pollution et taxes de prélèvement reversées à l'agence de l'eau,
- des travaux,
- de la location de compteurs (abonnement annuel),
- des prestations de service (frais de déplacements, frais de mise en service ...),
- de la facturation de compteurs (en cas de détérioration)
- des loyers du Château de Montsablé (opérateurs téléphoniques)

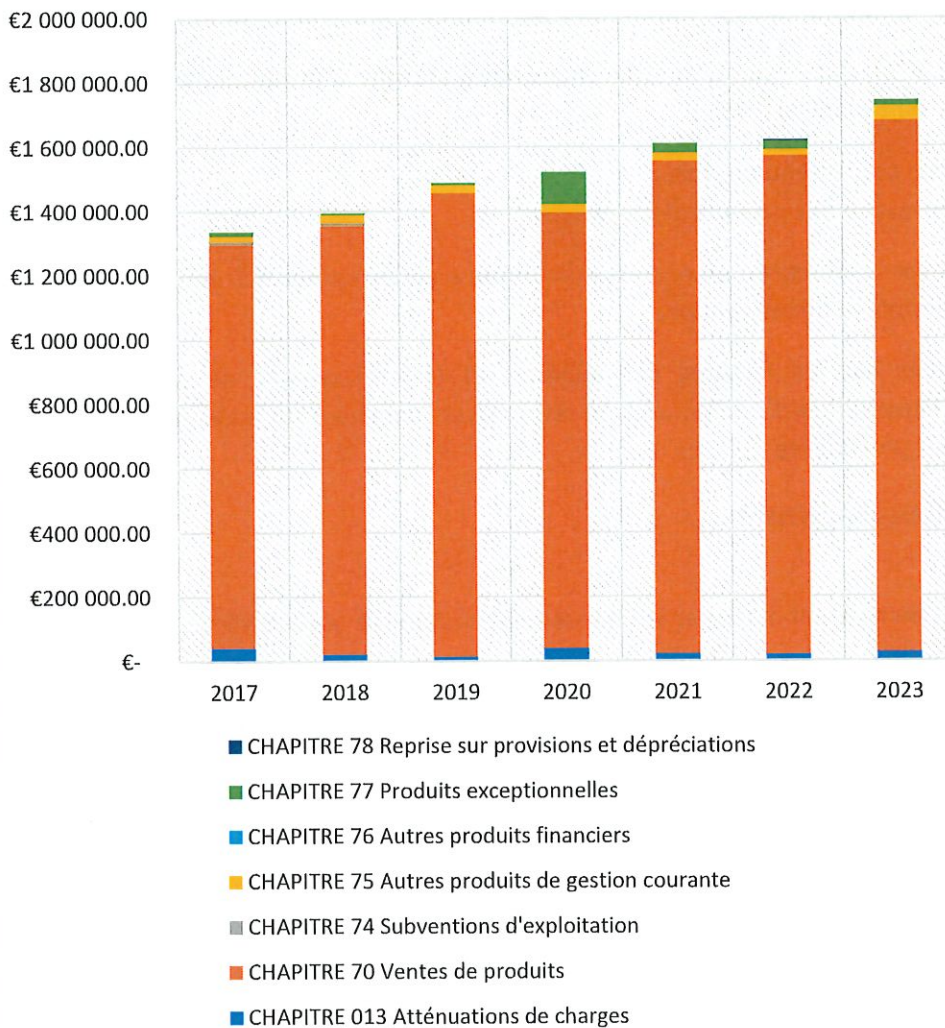
De 1 790 181.08 € en 2022, les recettes de fonctionnement sont passées à 1 899 966.68€ en 2023 (+6.11%).

### RECETTES D'EXPLOITATION 2023





### Evolution des recettes d'exploitation



En 2023, les recettes sont en hausse à celles de 2022 avec :

✓ Compte 70111 Vente d'eau : augmentation de volume vendu de 6.63 % : + 11 537 m3 par rapport à 2022

✓ Le nombre de branchements réalisés est en baisse avec 105 branchements en 2022 et 60 en 2023.

✓ 7.26 % d'augmentation pour le compte *location de compteurs* avec 7 561 abonnés en 2023 pour 7 504 en 2022 et un réajustement du montant de l'abonnement proportionnellement au nombre de logements desservis.

✓ Le compte *autres prestations de service* concerne les forfaits déplacements de compteurs, les interventions et les frais de mise en service liés à la réalisation des branchements neufs. En 2023 il connaît une évolution de 29 % par rapport à 2022 qui s'explique par un nombre plus important d'interventions et un montant de recettes de ces dernières plus élevé (2023 : 19 623.98 € ; 2022 : 5 550.69 €)

**Au chapitre 75, « Autres produits**

**de la gestion courante »** comprend les loyers des opérateurs téléphoniques sur le château de Montsablé, la régularisation de la TVA 2022 et le remboursement de la Taxe Intérieure de Consommation pour l'électricité et le gaz qui s'élève à 23 858 € dont 10 886 € de l'année 2021.

**Au chapitre 77, « produits exceptionnels »** sont inscrits à ce chapitre les remboursements de sinistres et vente du véhicule DACIA BR-396-XV et autres.

## 2.3 Orientations 2025

Le budget 2025 sera impacté par un taux d'inflation moyen de 2.2% (source Banque de France).

Dans le cadre de la loi finances 2024, deux nouvelles redevances remplaceront la redevance pour pollution d'origine domestique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Redevance sur la consommation d'eau potable ;
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue en 2025 en sus des deux redevances précitées avec des évolutions de tarifs et de majorations.

Ces redevances seront impactées sur les factures des abonnés et le reversement de ces dernières s'effectueront sur la déclaration des volumes d'eau facturés. Le reversement sera basé sur les volumes facturés de l'année N- 1 comme les années précédentes.

### 2.3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le financement courant de la collectivité.

**Au chapitre 011**, on retrouve dans ce chapitre le financement des ressources d'énergie, carburant, entretien du petit matériel, des bâtiments, du réseau... Le budget tiendra compte de l'augmentation des prix des fournitures non stockables (eau, énergie), fournitures d'entretien et petit matériel, carburants.

**Au chapitre 012**, les charges de personnel s'appuient sur les évolutions d'avancement de grade, d'échelon et des mesures réglementaires. L'année 2025 sera aussi impactée par l'embauche d'une adjointe administrative au service accueil et facturation en remplacement de Mme ABRUNHOSA et l'arrivée de M. GARAND en contrat d'apprentissage du 23/09/2024 au 31/07/2026

**Au chapitre 014**-L'atténuation de produits correspond au reversement de la redevance pollution domestique à l'agence de l'eau en fonction du nombre de m3 vendus et facturés aux abonnés. En 2025, le montant correspond encore à la redevance pollution domestique. Le reversement de la nouvelle redevance consommation d'eau s'effectuera en 2026 hormis la redevance performance. Cette dernière ????

**Le chapitre 65** impute les indemnités et cotisations des élus, les créances en non-valeur. Ce dernier point est décidé par le comptable au fil de l'année.

**Au chapitre 66, charges financières** on retrouve les intérêts de l'emprunt de 800 000 € contractés au mois de septembre 2022. Le montant annuel des intérêts sera de 26 000€. Notre emprunt est indexé sur le taux du livret A qui restera à 3% jusqu'à février 2025 (annonce du ministre de l'économie).

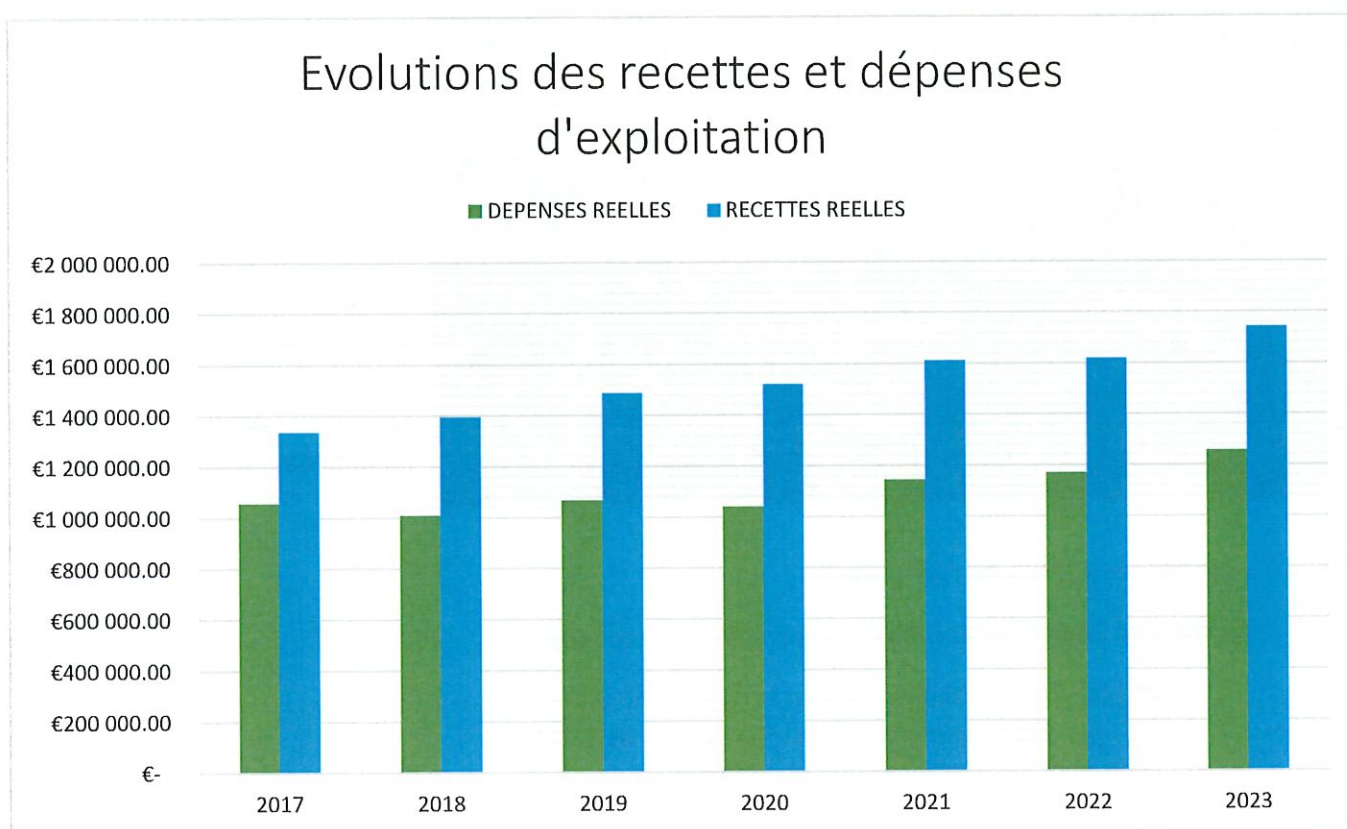
**Le chapitre 67** concerne les charges supportées par le syndicat lors de la régularisation de facturation ou d'intervention exceptionnelle d'une entreprise de plomberie.

### 2.3.2 Les recettes de fonctionnement

Les prévisions des recettes réelles sont impactées par une diminution de la consommation des abonnés et à un ralentissement des demandes de devis pour les branchements neufs. Les prévisions du marché immobilier prévoient un nouvel élan fin 2025.

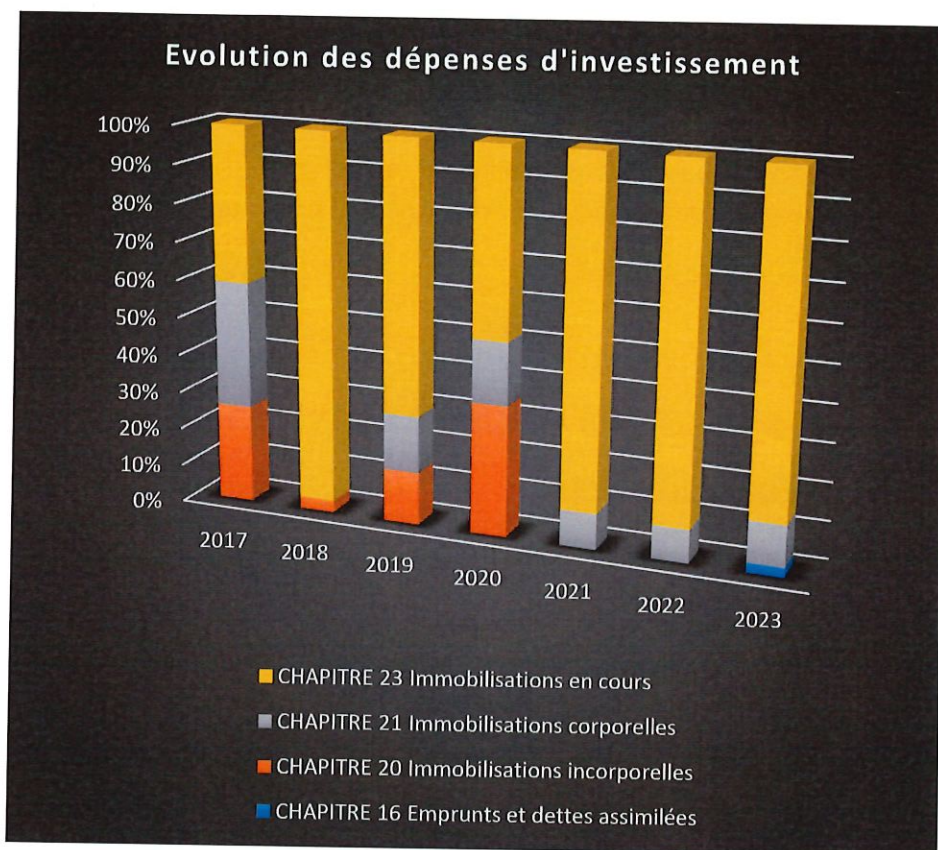
La politique tarifaire de l'année 2025 proposée :

- Mise en place de la tarification progressive pour la consommation d'eau potable
- Application du taux d'inflation prévisionnel de la Banque de France (2.2 %) sur les tarifs à l'exception du tarif de l'eau (*m3 et abonnement*).



### 3. Section d'investissement

#### 3.1 Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse sur l'année 2023.

Les immobilisations corporelles sont les achats de matériel et outillage industriel et des compteurs. Elles restent identiques aux années précédentes.

Les immobilisations en cours concernent un programme de travaux 2023 conséquent : renouvellement de conduite, la réhabilitation de la station de Bassinet et le report des restes à réaliser des travaux prévus sur l'exercice 2022-Réhabilitation des puits de Charnat, la création des 2 puits sur le site de Bassinet et le programme de renouvellement 2022 entraînent une hausse des dépenses des immobilisations en cours.

Pour l'année 2024, le budget prévoit :

**Au chapitre 20-Immobilisations incorporelles**, correspondent à :

- Diagnostic du schéma directeur le logiciel : 60 000 €
- SIG -géoréférencement et logiciel de saisie : 49 000 €
- Logiciel de facturation PHASEO : 30 050 €

*Pour le Diagnostic-Schéma Directeur et le Système d'Information géoréférencé bénéficient d'une gestion pluriannuelle avec la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).*

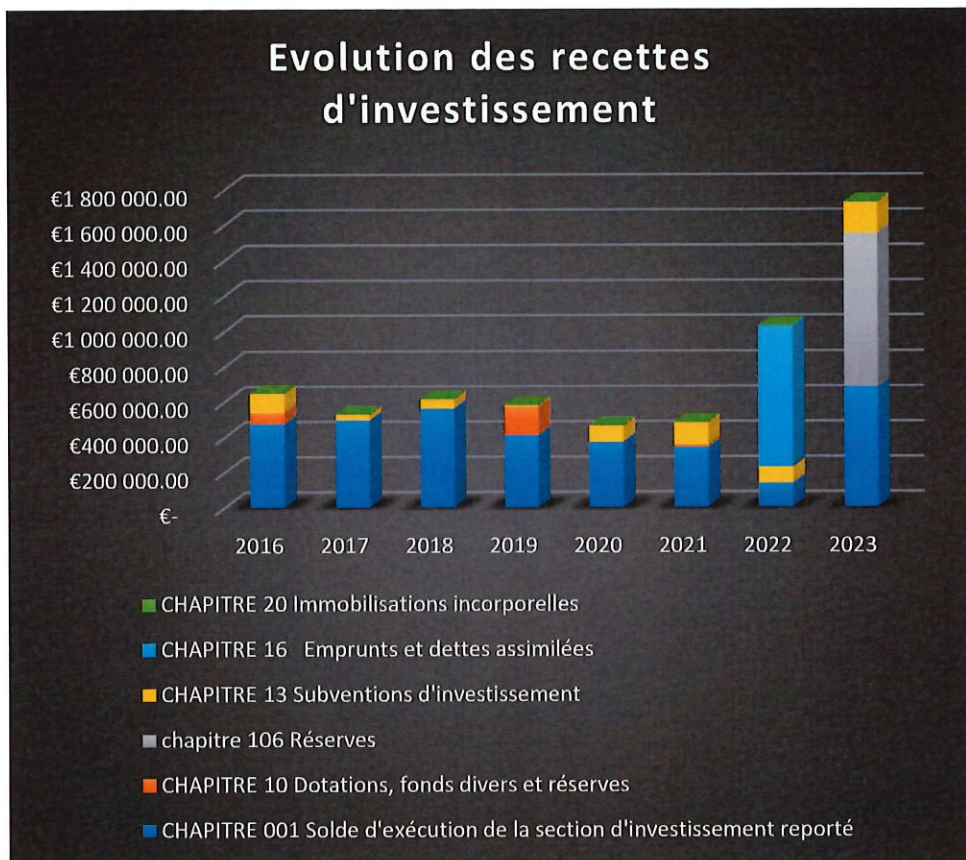
**Au chapitre 21-Immobilisations corporelles**, l'achat de matériel industriel, informatique et compteurs et remplacement de la porte de deux fenêtres à la station de Charnat sont prévus.

**Au chapitre 23-Immobilisation en cours**- les dépenses sont basées sur :

- Les travaux de réhabilitation hydraulique de la station : 250 000€
- Les travaux en régie rue Pezzaze à Peschadoires et la Voie romaine pour un montant de 120 000€
- Le diagnostic-schéma directeur : 40 000 €.
- La mise aux normes électrique de la station de Bogros : 52 000 €

Il faut prendre en compte les restes à réaliser conséquents de l'année 2023 avec un montant de 514 250 € reportés sur le budget 2024.

### 3.2 Recettes réelles



Elles sont composées de :

- L'épargne nette
- Les subventions
- Les dotations aux amortissements
- L'emprunt
- L'excédent de la section de l'exercice précédent

Les principales recettes du Syndicat sont les subventions, le résultat excédentaire de la section d'investissement et l'épargne nette.

Au **Chapitre 10-Dotations fonds divers et réserves**, correspond au transfert de 870 000€, excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 et des résultats antérieurs reportés.

### 3.3 Orientations 2025

Le Syndicat souhaite perpétuer le renforcement de son réseau d'eau potable pour garantir une eau de qualité à ses abonnés. Il est donc important de poursuivre et de maintenir les investissements nécessaires.

#### 3.3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont basées cette année sur l'amélioration de la connaissance de notre réseau, son renouvellement et sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le renouvellement :

- Continuité et finalité du diagnostic et le schéma directeur de notre réseau et le SIG ((Système d'Information Géographique)
- Renouvellement du réseau programme 2025 : Orléat tranche 4
- Travaux de réhabilitation du bureau
- Interconnexion avec le SIAE RGD
- Achat d'une minipelle

**3.3.1.1 Prévission pluriannuelle programme de travaux**

		MONTANT	2023	2024	2025	2026
<b>PROGRAMME 2023</b>						
RENOUVELLEMENT	Rue Pezzaze- Peschadoires (régie)	60 000.00 €	60 000.00 €	NON REALISE		
	Voie romaine (régie)	67 000.00 €	67 000.00 €			
	Peschadoires, Saint Jean d'Heurs	240 009.50 €	240 009.50 €			
	Chez Coutat- St Jean d'Heurs	66 055.52 €	66 055.52 €			
	Tranche 3 Bourg Rd 85 Orléat	146 000.00 €	146 000.00 €			
BASSINET	Réhabilitation électrique	339 000.00 €	339 000.00 €			
<b>PROGRAMME 2024</b>						
DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR <b>AUTORISATION DE PROGRAMME 2024-2025</b>	Diagnostic- modélisation-schéma de distribution- programme de travaux	80 000.00 €		40 000.00 €	40 000.00 €	
	Diagnostic-Travaux de sectorisation	60 000.00 €		60 000.00 €		
SIG PROG 2024-2025 <b>AUTORISATION DE PROGRAMME 2024-2025</b>	Géoréférencement	45 000.00 €		22 500.00 €	22 500.00 €	
	Logiciel et saisie	53 000.00 €		26 500.00 €	26 500.00 €	
BASSINET	Complément étude IOTA-Dossier Loi sur l'eau DUP	5 000.00 €		5 000.00 €		
	Complément étude dossier Loi sur l'eau pour DUP	11 526.00 €		11 526.00 €		
	Complément hydrogéologue	1 790.00 €		1 790.00 €		
	Réhabilitation station hydraulique	250 000.00 €		250 000.00 €		
<b>SUITE PROGRAMME 2024</b>						
CHARNAT DUP	Etude environnementale Cas Par Cas	1 500.00 €		1 500.00 €		
	Etude env. Dossier Loi sur l'eau	5 000.00 €		5 000.00 €		
Interconnexion RGD	Interconnexion avec RGD au niveau de Gagnat	10 000.00 €		10 000.00 €		
BOGROS	Mise au norme Haute tension	52 000.00 €		52 000.00 €		
AMENAGEMENT BUREAU	Etude	3 000.00 €		3 000.00 €		
LA GROSLE	Renouvellement conduite	32 500.00 €		32 500.00 €		
TRAVAUX REGIE	Voie Romaine/Rue Pezzaze	120 000.00 €		120 000.00 €	NON REALISE	
<b>PROGRAMME 2025</b>						
RENOUVELLEMENT	TRANCHE 4-ORLEAT	171 000.00 €			171 000.00 €	
AMENAGEMENT DU SIEGE DU SIAEP	Travaux	250 000.00 €			250 000.00 €	

INTERCONNEXION RGD	Interconnexion avec RGD au niveau de Gagnat	30 000.00 €			30 000.00 €	
<b>PROGRAMME 2026</b>						
BASSINET	Mise en Place DUP (clôtures, enrochement, panneaux)					
	Réhabilitation hydraulique	185 000.00 €				185 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 284 381.02 €</b>	<b>918 065.02 €</b>	<b>641 316.00 €</b>	<b>540 000.00 €</b>	<b>185 000.00 €</b>

### 3.3.1.2 Autorisations de programme

La procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement. Pour chaque projet, il est indiqué un montant global d'AP, une durée et une répartition des CP. L'AP constitue la limite des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Comité avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée. Les CP sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP. Chaque année un réajustement de la ventilation des crédits de paiements prévisionnels est effectué au moment du budget primitif en fonction de l'avancement des dépenses.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES		TAUX DE SUBVENTION
LIBELLES	MONTANT	2024	2025			
DIAGNOSTIC/SCHEMA DIRECTEUR	140 000.00 €	100 000.00 €	40 000.00 €	Conseil départemental	42 000.00 €	30%
				Agence de Loire-Bretagne	70 000.00 €	50%
				Autofinancement	28 000.00 €	
Système d'Information Géographique (SIG)	98 000.00 €	49 000.00 €	49 000.00 €	Conseil départemental	29 400.00 €	30%
				Agence de Loire-Bretagne	49 000.00 €	50%
				Autofinancement	19 600.00 €	

### 3.3.2 Les recettes d'investissement

**Le chapitre 13, subventions d'investissement** est une source de financement accordée à la collectivité par l'Agence de l'eau et le Département sur la base de 25% du montant de l'opération.

**Le chapitre 16**, permet d'équilibrer les recettes d'investissement programmées. L'épargne nette dégagée de l'exercice antérieure et l'affectation du résultat réalisée après l'arrêt du compte administratif abondera aux recettes du budget 2025.

### 3.3.3 Détail des subventions

SUBVENTIONS	MONTANT	2024	2025	2026
PROG RENOUVELLEMENT 2023	112 388.00 €	112 388.00 €		
DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR	112 000.00 €		112 000.00 €	
SIG	78 400.00 €		78 400.00 €	
Réhabilitation Bassinet PROGRAMME 2024	87 500.00 €		87 500.00 €	
CHARNAT PROGRAMME 2024	1 950.00 €		1 950.00 €	
INTERCONNEXION RGD 2024	5 000.00 €		5 000.00 €	
PROG RENOUVELLEMENT 2025	68 532.00 €			68 532.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 770.00 €</b>	<b>112 388.00 €</b>	<b>284 850.00 €</b>	<b>68 532.00 €</b>

Le tableau reprend seulement le montant des subventions qui seront versées par le Département. Les subventions de l'Agence de l'eau dépendent de l'approbation des dossiers de programme et ne sont encore pas budgétisées.

